

Adopté par le Conseil National - Session 30 septembre 2022

Document de référence en MEDECINE D'URGENCE à l'usage des commissions de qualification

Prérequis nécessaires pour obtenir la qualification de spécialiste en médecine d'urgence :

1. Au moins 4 ans d'exercice dans une structure d'urgence validée par l'ARS, dont 50% dans un service d'urgence (SU).
2. Être titulaire d'un diplôme de la spécialité : DESC MU, capacité de MU ou un DU de la spécialité (catastrophe, régulation, ECMU, UrgVitales, gestion des voies aériennes, traumatologie grave...)

En sus, il reviendra au candidat d'apporter la preuve, sous forme d'attestations, d'un suivi de FMC/DPC des trois dernières années.

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, **la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification.**

**Elaboré par les Présidents et les membres des Commissions de 1ère instance et d'appel de qualification en Médecine d'Urgence*